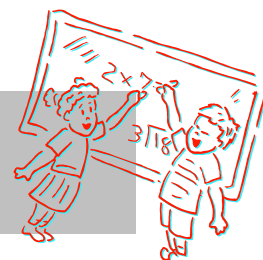


École Marie-Favery
2023-2024
Matériel scolaire - préscolaire 4 ans



C'est avec plaisir que nous accueillerons votre enfant le **28 août** prochain pour la rentrée scolaire.

Nous vous demandons de procurer à votre enfant le matériel scolaire dont il aura besoin dès les premiers jours de classe. Vous pouvez utiliser des articles que vous avez déjà et qui sont en bon état.

Il est important que tous les articles soient bien identifiés au nom de l'enfant afin d'éviter pertes et autres désagréments.

Matériel à acheter

*Renouvelable en cours d'année si nécessaire.
À apporter la 2^e journée d'école.*

2	boîtes de crayons feutres (16 couleurs) CRAYOLA* lavables à l'eau, pointes larges
2	bâtons de colle PRITT* (42 gr X 2)
1	boîte de crayons de couleur en bois (24)
1	duo-tang en carton à 3 attaches, sans pochette, rouge

**L'établissement scolaire ne peut exiger une marque spécifique mais peut recommander une marque en faisant valoir un meilleur rapport qualité/prix.*

**Suite à une entente avec Espace Coopérative étudiante, il est possible d'utiliser leurs services pour une partie ou l'ensemble de la liste, en ligne ou sur place. [Plus d'informations ici!](#)*

Détente

- Une serviette longue identifiée au nom de l'enfant.

Arts plastiques

- Un tablier ou une vieille chemise identifiée au nom de l'enfant.

Vêtements de rechange

- Prévoir des vêtements de rechange tels que sous-vêtements, pantalon, chandail et bas, dans un sac, identifiés au nom de l'enfant.

Frais scolaires à payer à l'école		
	Cahiers maison	12,11 \$
1	Agenda	5,89 \$
	Frais scolaires obligatoires	18,00 \$
	Contribution volontaire <i>La contribution volontaire est consacrée entièrement aux récompenses et activités socioculturelles, artistiques et sportives des élèves</i>	7,00 \$
	Total avec contribution volontaire	25,00 \$

Modalités de paiement

Il est préférable de payer tout état de compte par virement bancaire après inscription de votre numéro d'état de compte - [CSSDM - fournitures scolaires](#), auprès de votre institution bancaire. Le numéro d'état de compte diffère pour chaque enfant et est différent du numéro du service de garde. Vous le trouverez, avec votre état de compte, sous l'onglet FINANCES de [Mozaïk Portail-parents](#).

Nous accueillerons les parents qui ne peuvent payer par Internet le mercredi **30 août de 14h00 à 18h00** ainsi que le jeudi **31 août de 7h00 à 10h00** pour le paiement des frais de scolarité. Un reçu sera remis.

Si ces 2 premières options sont impossibles, les frais scolaires doivent être payés dans une enveloppe identifiée au nom de l'enfant :

- soit par un chèque libellé au nom de l'école Marie-Favery et sur lequel vous avez inscrit **le nom de votre enfant ainsi que son groupe**.
- soit en argent comptant avec une mention du **montant total payé** afin que l'on sache si nous vous remettons de la monnaie. Nous ne pouvons savoir si vous faites ou non une contribution volontaire.